

Lutter contre la résistance aux antimicrobiens suivant l'approche «Une seule santé»

JUIN 2023

1 LE PROBLÈME DE LA RAM



- ▶ La résistance aux antimicrobiens (RAM) se produit **lorsque les microbes changent au fil du temps et ne sont plus sensibles aux médicaments** conçus pour les tuer.
 - ▶ traitement des infections plus difficile
 - ▶ risque accru de maladies (graves) et de décès



LA RAM CAUSE **35 000 DÉCÈS** CHAQUE ANNÉE DANS L'UNION EUROPÉENNE ET ENTRAÎNE DES COÛTS ÉLEVÉS, DONT **1,5 MILLIARD € ANNUELLEMENT** POUR NOS SYSTÈMES DE SOINS DE SANTÉ.

- ▶ La RAM **concerne les êtres humains, les animaux et les végétaux**, ainsi que l'environnement, et a une incidence sur les soins de santé et la production de denrées alimentaires.
- ▶ Elle constitue un problème **transfrontière** et une des **trois plus grandes menaces sanitaires** auxquelles l'UE est confrontée.



2 Utilisation plus prudente des antimicrobiens



L'utilisation excessive et à mauvais escient des antimicrobiens tels que les antibiotiques entraîne une augmentation de la RAM.



LA MOITIÉ DES CITOYENS DE L'UE SEULEMENT SAVENT QUE LES ANTIBIOTIQUES SONT INEFFICACES CONTRE LES VIRUS.



ENTRE 2016 ET 2020, LE NOMBRE D'INFECTIONS ET DE DÉCÈS IMPUTABLES À LA RAM DANS L'UE/EEE A CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉ.

Les ministres de la santé de l'UE sont convenus:

- ▶ de **mesures favorisant une utilisation prudente** telles que la soumission à prescription, des conditionnements de taille appropriée, des informations spécifiques destinées aux patients et aux professionnels de la santé, des plans de gestion des antimicrobiens incluant des mesures d'atténuation des risques, la veille et la notification en matière de résistance aux antimicrobiens.
- ▶ des objectifs recommandés **au niveau de l'UE et au niveau national** pour réduire la consommation humaine d'antibiotiques et le niveau des principales bactéries résistantes aux antibiotiques d'ici à 2030.
 - ▶ **de réduire de 20 % la consommation d'antibiotiques.**
- ▶ de renforcer la surveillance et la veille en matière de RAM et de consommation d'antimicrobiens, améliorer la prévention des infections et la lutte contre celles-ci, mieux sensibiliser le public, mieux éduquer et former les professionnels.

3 ASSURER LA DISPONIBILITÉ D'ANTIBIOTIQUES



Une **utilisation prudente** des antibiotiques est essentielle pour traiter le problème de la RAM, mais elle a aussi une **incidence sur les volumes de vente et sur le retour sur investissement** des développeurs de médicaments.

Il faut donc **encourager le développement d'antimicrobiens innovants** et assurer l'accès aux antimicrobiens et leur disponibilité. La Commission a proposé:

- ▶ un **certificat d'exclusivité des données transférables** octroyant aux développeurs de nouveaux antimicrobiens une année supplémentaire de protection réglementaire des données, ce qui augmentera leur intérêt à mettre au point des antimicrobiens innovants sans contribution financière directe des États membres
- ▶ des **mécanismes de passation de marchés** pour assurer l'accès aux antimicrobiens, y compris ceux en cours de développement

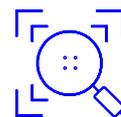
4 COMBATTRE LA RAM À L'ÉCHELLE MONDIALE



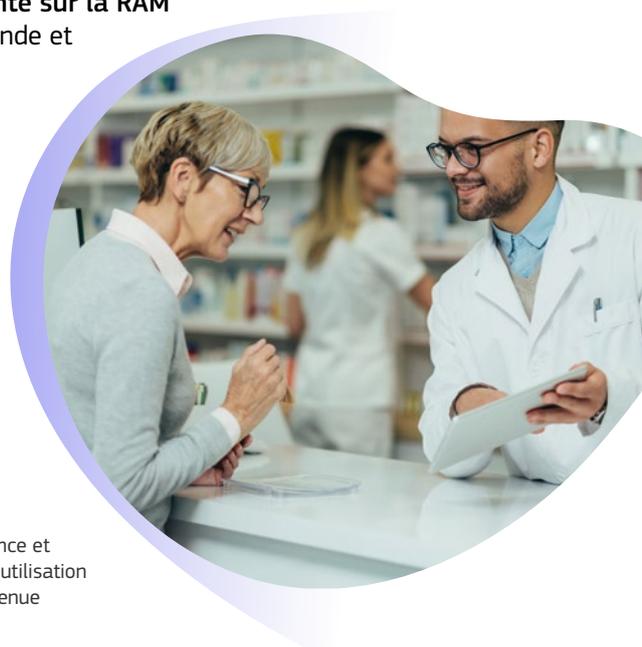
La RAM ne peut être combattue par un seul secteur, pays ou continent agissant isolément. Cela suppose de:

- ▶ Maintenir la RAM au cœur de la **stratégie de l'UE en matière de santé mondiale**
- ▶ **Faire pression pour une coopération accrue** à l'échelle mondiale et traiter la RAM dans le cadre de l'**accord international de l'OMS** sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, en cours de négociation.

5 RENFORCER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE



- ▶ **Horizon 2020**: plus de **690 millions €** consacrés à la recherche et à l'innovation dans le domaine de la RAM
- ▶ **Horizon Europe**: sur les 2 premières années, **32,5 millions €** consacrés à **13 projets de recherche** sur la résistance aux antimicrobiens.
- ▶ **Programme EU4Health**: en 2024, lancement d'une **action conjointe sur la RAM dotée de 50 millions €** avec les États membres, la Norvège, l'Islande et l'Ukraine.



© Union européenne, 2023.

La réutilisation du présent document est autorisée, à condition de mentionner dûment la provenance et d'indiquer toute modification (licence Creative Commons Attribution 4.0 International). Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'UE, l'autorisation peut devoir être obtenue directement auprès des titulaires de droits respectifs.